

BUDGET D'UN ETABLISSEMENT SCOLAIRE
Sous contrat (simple ou d'association) avec l'Etat

Sous contrat		Hors contrat
FONDS PUBLICS	RESSOURCES PRIVEES	RESSOURCES PRIVEES ET PUBLIQUES
FORFAIT = Contrat d'association. CONVENTION = Contrat simple.	Contribution des familles, Animation, Fêtes...	Participation des familles et mesures à caractère social.
FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT ET CARACTERE PROPRE	ACTIVITES EXTRA-SCOLAIRES
<p style="text-align: center;">Dépenses liées à la scolarité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rémunération des agents de service (maternelle, ménage, entretien, administratifs...) et charges sociales. - Entretien des locaux affectés à l'enseignement. - Frais de chauffage, d'eau, d'éclairage, et nettoyage des locaux à usage d'enseignement. - Entretien, remplacement du mobilier scolaire et du matériel collectif d'enseignement. - Achat de documentation (livres, abonnements) pédagogique, registres, cahiers et petits matériels divers. - Frais administratifs, de communication et copies à l'usage des classes, taxes, assurances. - ... <p>Liste de dépenses sans caractère limitatif.</p>	<p style="text-align: center;">Dépenses liées à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La rénovation, à la restructuration et à l'accroissement du patrimoine immobilier de l'école ; - La spécificité du caractère propre de l'école, dépenses ne pouvant être couvertes par les fonds publics : Catéchisme, Etc. 	<p style="text-align: center;">Dépenses liées aux services proposés par l'école :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cantine. - Garderie. - Classes hors école. - Etc. -
<p>Le total de ces dépenses permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de calculer le coût de revient de la scolarité d'un enfant par an. - de comparer avec le montant du forfait communal ou de la convention municipale. 	<p>Le total des ressources privées par enfant et par an représente la capacité de l'école à assumer son patrimoine</p>	

NB : La rémunération des enseignants est prise en charge directement par l'Etat.